

GE_GERICHTE A/2521/2014 vom 22. August 2017

GE Cour de justice, 2017-08-22, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_2521_2014

FR: GE_GERICHTE A/2521/2014 du 22 août 2017

IT: GE_GERICHTE A/2521/2014 del 22 agosto 2017

Regeste

DROIT FISCAL ; IMPÔT ; IMPÔT SUR LE REVENU ; IMPÔT CANTONAL ET COMMUNAL ; IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT ; FORTUNE IMMOBILIÈRE ; IMMEUBLE ; REVENU DE LA FORTUNE IMMOBILIÈRE(DROIT FISCAL) ; VALEUR LOCATIVE ; VALEUR VÉNALE(SENS GÉNÉRAL) ; VALEUR FISCALE | Confirmation de la jurisprudence fédérale reconnaissant la légalité de la pratique en matière de fixation de la valeur locative, des règles relatives à son adaptation et à son indexation. Les art. 24 al. 2 LIPP et 8 RIPP constituent bien une base légale suffisante s'agissant du principe quadriennal de l'indexation. Ainsi, la méthode impliquant le recours à une valeur locative de base déterminée en fonction de la surface habitable et des données statistiques relatives au loyer libre mensuel moyen des logements par m², époque de construction 1971-1980 in casu avec valeur au m² dégressive plus le nombre de m² augmente, puis à une valeur locative brute corrigée en fonction de certains coefficients, puis à une adaptation quadriennale par indexation, a été validée. La situation d'un contribuable, propriétaire d'un logement situé dans une villa lui appartenant est différente de celle d'un contribuable, propriétaire d'un logement situé dans un appartement. Une augmentation de valeur locative peut donc se justifier. Recours rejeté. | LIFD.16; LIPP.17; LIFD.21.al2; LHID.1.al1; LHID.7.al1; LIPP:24.al1.letb; LIPP:24.al2; LIPP:41; RIPP.8

Erwägungen

E. 2

. La valeur locative brute d'un logement situé dans une villa est plus élevée que celle d'un logement dans un appartement. Par nature, l'application du taux d'indexation moyen à une valeur locative plus élevée conduira à une augmentation supérieure. 15) Entièrement mal fondé, le recours sera rejeté. Un émoulement de CHF 1'500.- sera mis à la charge des recourants (art. 87 al. 1 LPA). Aucune indemnité de procédure ne sera allouée (art. 87 al. 2 LPA). * * * * *

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.